

LA SCALA
32 RUE SAINT NICOLAS - 17000 LA ROCHELLE

SAUVEGARDE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX



JUGE COMMISSAIRE : Monsieur Christophe LATASTE

N° DE GREFFE : 2025J00302

JUGE COMMISSAIRE SUPPLEANT : Monsieur Eric GROISILLIER

ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE : SELARL ASCAGNE AJ SO

Prise en la personne de Maître Aurélien MOREL

MISSION D'ASSISTANCE

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SCP SILVESTRI-BAUJET

JUGEMENT D'OUVERTURE : 6 mars 2025

Prise en la personne de Maître Jean-Denis SILVESTRI

FIN DE LA PERIODE D'OBSERVATION : 6 mars 2026

COMMISSAIRE-PRISEUR : NEANT

REPRESENTANT DES SALARIES : Procès-verbal de carence

CONTROLEUR : NEANT

REPRÉSENTANT LÉGAL : Monsieur Arnaud PEIN

25 novembre 2025

CONSEIL : Maître Benjamin BLANC

S O M M A I R E

BILAN ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	PAGE	3 - 20
RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES	PAGE	4
ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES	PAGE	5 - 13
SITUATION LOCATIVE	PAGE	14
PROCEDURES EN COURS	PAGE	14
SITUATION SOCIALE	PAGE	15
SITUATION ACTIVE ET PASSIVE	PAGE	16 - 17
DETAIL DES SURETES	PAGE	18
SITUATION ENVIRONNEMENTALE	PAGE	18
DEROULEMENT DE LA PERIODE D'OBSERVATION	PAGE	19-20
PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE	PAGE	21
PREVISIONS D'ACTIVITE	PAGE	22 - 23
MOYENS DE FINANCEMENT	PAGE	24
MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF	PAGE	25 - 26
ENGAGEMENTS/GARANTIES	PAGE	27 - 28
OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE	PAGE	29 - 30

**BILAN ECONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES ET COMPTABLES

RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

FORME JURIDIQUE	SAS
RAISON SOCIALE	LA SCALA
ENSEIGNE	<i>Ragazzi da Peppone</i>
DATE D'IMMATRICULATION	01/08/2011
N° D'IMMATRICULATION RCS LA ROCHELLE	533 979 472
SIEGE SOCIAL	32 RUE SAINT NICOLAS - 17000 LA ROCHELLE
OBJET SOCIAL	<p>La société a pour objet en France ou à l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration sur place ou à emporter, épicerie, - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
ETABLISSEMENT SECONDAIRE	<i>Néant</i>
REPRESENTANT LEGAL	PEIN ET COMPAGNIE, représentée par son gérant Monsieur Arnaud PEIN

CAPITAL

15.000 €	REPARTITION ACTUELLE		OBSERVATIONS
	SARL PEIN ET COMPAGNIE	51 %	
	MEWNIOUT	19 %	
	SARL RAGAZZAR	30 %	
	Total	100 %	

GEL DES AVOIRS : NEANT

RENSEIGNEMENTS COMPTABLES

Date de clôture des exercices	31 décembre	
Comptes annuels déposés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI	
Comptes annuels approuvés au titre des 3 derniers exercices ?	OUI	
Modalité de tenue de la comptabilité	INTERNE Monsieur Frédéric BLOIS - Directeur comptable fblois@gr-peppone.fr	EXTERNE
Identité de l'expert-comptable	ACSE - Expert-comptable Monsieur Kévin SALAUN Ksalaun@groupe-acse.fr	
Identité du commissaire aux comptes titulaire	Monsieur Mathieu CIRON jusqu'en 2022	
Identité du commissaire aux comptes suppléant	Néant	
Les trois derniers rapports ont-ils certifié les comptes sans réserve ?	<p>Non, les comptes annuels 2022 ont été certifiés sous la réserve suivante :</p> <p>« Des avances financières intragroupe figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 2022 pour un montant total de 245k€ ne font l'objet d'aucune dépréciation à la clôture de l'exercice. En l'absence d'éléments mis à notre disposition justifiant du caractère recouvrable de ces avances, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si une dépréciation de ces avances est nécessaire et pour quel montant ». </p>	

ACTIVITE ET ORIGINE DES DIFFICULTES

1. CREATION

Le Groupe PEPPONE exerce une activité de restauration et est spécialisé dans la gastronomie italienne.

En 1975, le premier restaurant (trattoria/pizzeria) a été ouvert à Bordeaux (restaurant historique sis Cours Georges Clémenceau, aujourd’hui exploité par la société LA COUPOLE) par le grand-père de Monsieur Adrien SANCHEZ-BALDUCCI, dirigeant actuel du Groupe.

La mère de Monsieur Adrien SANCHEZ-BALDUCCI, Madame Pascale BALDUCCI, a ensuite repris l'activité en 1981.

2. PRESENTATION DU GROUPE PEPPONE

Au cours de l'année 2000, la stratégie du Groupe a évolué, avec l'utilisation de produits provenant directement d'Italie.

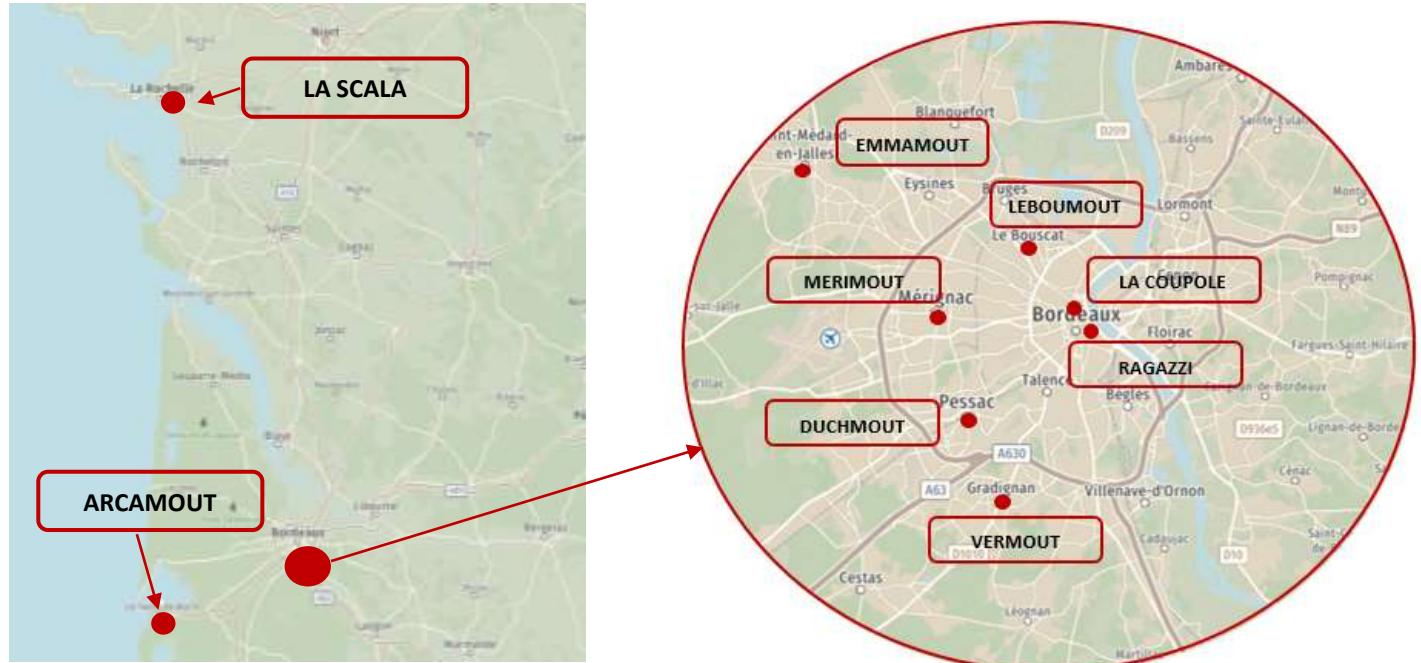
Les restaurants du Groupe PEPPONE proposent depuis cette date une carte variée, comprenant notamment des pizzas, des pâtes fraîches et sèches, ainsi que de nombreux desserts faits maison.



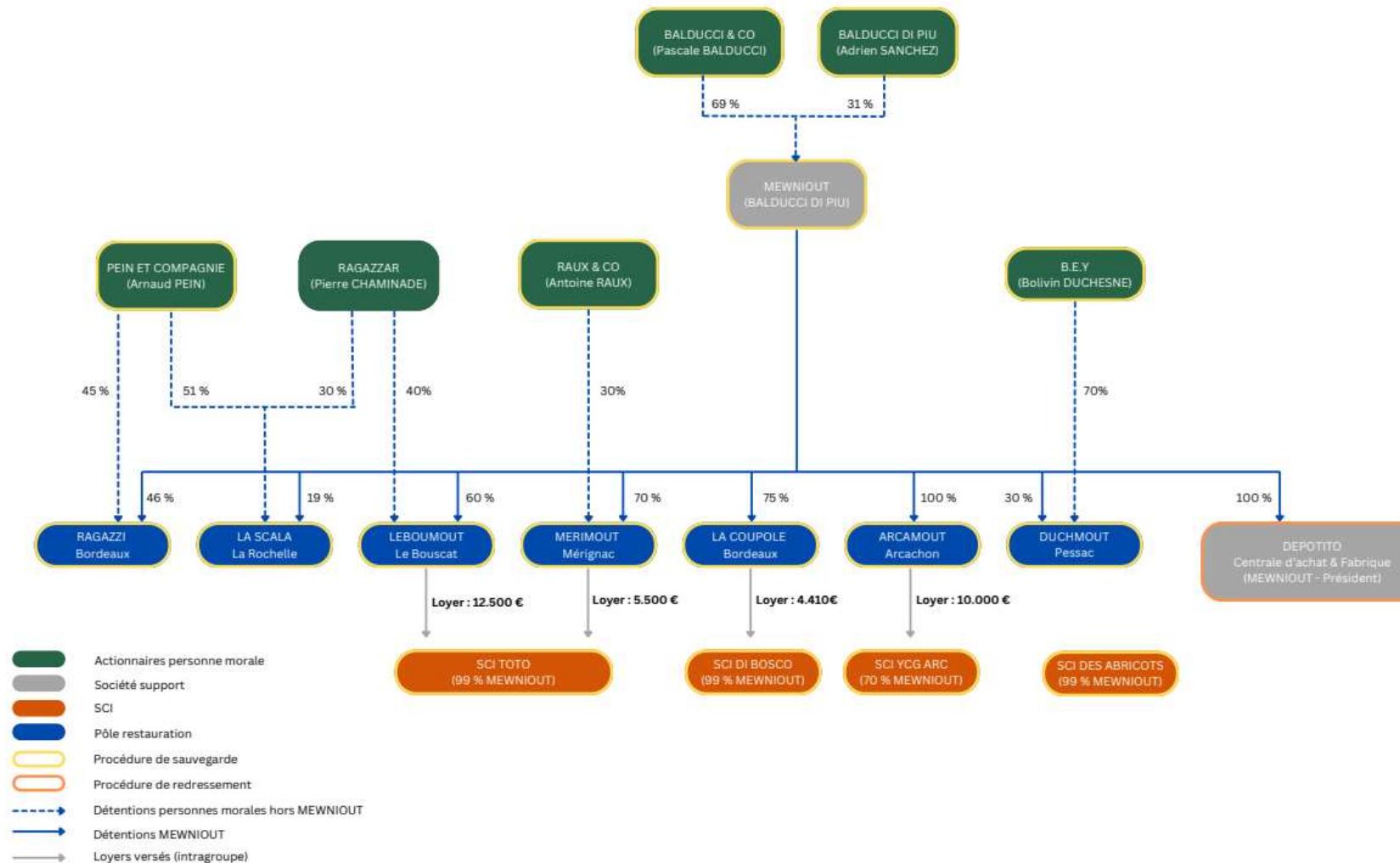
Depuis 2009, le Groupe a connu un essor important porté par :

- le développement de la marque « *Ragazzi Da Peppone* »,
 - l'extension de la zone de chalandise au sein des villes de Bayonne, Biarritz, La Rochelle, Arcachon et Nantes,
 - l'ouverture (initialement) d'un réseau de franchise, 6 unités supplémentaires ayant été ouvertes *via* des contrats de franchise (2 unités à Montpellier et à Brive, ayant fermé depuis),
 - la création d'une société ayant pour objet la formation des futurs salariés des restaurants (ECOLEMOUT).

A date (octobre 2025), les restaurants PEPPONE s'étendent sur l'Ouest de la France de la manière suivante :



L'organigramme synthétique du Groupe sur le volet capitalistique (en dehors des sociétés désormais liquidées) est le suivant :



Le détail des différentes facturations par la *holding* MEWNIOU est le suivant :

	Redevances de marque (7% du chiffre d'affaires, ici 2023) envers MEWNIOU (*)	Prestations administratives envers MEWNIOU HT / mois	Loyers Mensuels		Management fees	
			Montant mensuel	SCI	Montant HT / mois	Holding
DUCHMOUT	143 562 €	1.200 €			7.000 €	B.E.Y.
RAGAZZI	106 247 €	1.200 €				
LA SCALA	126 170 €	1.200 €				
LEBOUMOUT	135 735 €	1.200 €	12.500 €	TOTO	7.000 €	RAGAZZAR
MERIMOUT	104 109 €	1.200 €	5.500 €	TOTO	7.000 €	RAUX AND CO
ARCAMOUT	131 916 €	1.200 €	10.000 €	YCG		
VERMOUT	Non communiqué	1.200 €	11.488 €	AUGUSTINE		
EMMAMOUT	Non communiqué	1.200 €				
LA COUPOLE		3.504 €	4.410 €	DI BOSCO	10.000 €	BALDUCCI AND CO
DEPOTITO		4.195 €				
MEWNIOU		-	1.000 €	DI BOSCO	5.000 €	BALDUCCI DI PIU

(*) La société MEWNIOU procède au règlement d'une rétrocession d'une partie des redevances de marque à la société FUT, une cession de la marque étant intervenue en janvier 2025.

L'équipe de direction a précisé à l'Administrateur Judiciaire que :

- la société LA COUPOLE ne verse aucune redevance de marque en raison de son historique et de son positionnement en qualité de « maison mère – établissement initial »,
- les sociétés IL DUCA et BAYMOUT ne versaient aucune redevance de marque, pour des raisons subies en raison du caractère déficitaire de leurs activités,
- la société YAKMOUT ne versait aucune redevance de marque car elle ne bénéficiait pas de l'image de la marque PEPPONE (pour rappel, la société YAKMOUT exploitait un fonds de commerce de restauration japonaise).

La répartition des comptes courants au sein du Groupe est la suivante au 31 août 2025 :

Actif	ARCAMOUT	DUCHMOUT	LA COUPOLE	LA SCALA	LEBOUMOUT	MERIMOUT	MEWNIOU	RAGAZZI	DES ABRICOTS	TOTO	YCG	AUGUSTINE
Passif												
ARCAMOUT							4 988					
DUCHMOUT							540 000					
LA COUPOLE							200 000					
LA SCALA							460 000	7 955				
LEBOUMOUT							133 000			3 315		
MERIMOUT							391 640					
MEWNIOU	4 988	540 000	200 000	460 000	133 000	391 640	107 901	760 161	545 691	86 583	40 100	
RAGAZZI				7 655			107 901					
SCI DES ABRICOTS							760 161					
SCI TOTO					3 315		545 691					348 961
SCI YCG							86 583					
SCI AUGUSTINE							40 100			348 961		

Il convient de préciser que la lecture de ce tableau doit s'effectuer de manière linéaire.

A titre d'exemple, la première ligne se lit de la manière suivante : la société ARCAMOUT est redevable de la somme de 4,9 K€ auprès de MEWNIOU.

La répartition des dettes d'exploitation (fournisseurs/clients/redevances de marque) au sein du Groupe est la suivante au 31 août 2025 :

Actif	ARCAMOUT	DUCHMOUT	LA COPOLE	LA SCALA	LEBOUMOUT	MERIMOUT	MEWNIOUT	RAGAZZI	DES ABRICOTS	TOTO	YCG
Passif											
ARCAMOUT			26 526				141 456	5 000			837 856
DUCHMOUT			2 469				163 094				
LA COPOLE	26 526	2 469		16 610	1 361	9 008	66 591	10 047		496	
LA SCALA			16 610				41 946	647			
LEBOUMOUT			1 361				18 139			63 388	
MERIMOUT			9 008				87 406			259 410	
MEWNIOUT	141 456	163 094	66 591	41 946	18 139	87 407		79 019	1 526	25	1 717
RAGAZZI	5 000		10 047	647			79 019				
SCI DES ABRICOTS							1 526				
SCI TOTO			1 618		63 388	259 410	25				
SCI YCG	837 856						1 717				
SCI AUGUSTINE							18 063				

PRESENTATION DE LA SOCIETE LA SCALA

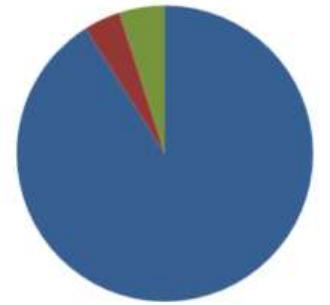
La société LA SCALA exploite son fonds de commerce de restauration sis 32 Rue Saint Nicolas à LA ROCHELLE (17000).

Le restaurant propose une vente de produits italiens sur place, à emporter et en livraison.

La répartition de son chiffre d'affaires par activité est la suivante :

REPARTITION CA en %		
SUR-PLACE	EMPORTER	LIVRAISON
91,00%	4,00%	5,00%

Répartition Chiffre d'affaires



La société exerce son activité au sein d'un local commercial de 320 m², la capacité d'accueil du restaurant est de 80 couverts à l'intérieur et 35 couverts à l'extérieur.

Le ticket moyen du restaurant s'élève à hauteur de 24,83 € le midi et 28,30 € le soir. Il est précisé que le restaurant propose une formule déjeuner au prix de 18 €.

Le restaurant est ouvert sur les plages horaires suivantes :

- le midi : de 12h à 14h15,
- le soir de 19h à 23h.

La saisonnalité de l'activité est moyenne, une augmentation est néanmoins constatée au cours de la saison estivale et des vacances scolaires.

Le taux de marge théorique attendu s'élève à hauteur de 73 %.

Selon les avis de la plateforme *Tripadvisor*, le restaurant est classé 92^e sur 489 restaurants à La Rochelle, avec une note moyenne de 3,9 sur 5 basée sur 1 406 avis.

Le restaurant est reconnu pour la qualité des pizzas et l'ambiance chaleureuse mais certains clients ont relevé des aspects perfectibles concernant le service et le rapport qualité-prix.

3. DIFFICULTES RENCONTREES

Antérieurement à la crise sanitaire survenue en 2020, le Groupe PEPPONE présentait un EBITDA déficitaire d'environ 200 K€ sur l'exercice 2019 en raison notamment :

- (i) de l'ouverture récente des restaurants de Bayonne, Le Bouscat et Nantes qui avaient une contribution négative en terme d'EBITDA (d'environ 300 K€) pour le Groupe et,
- (ii) d'un ratio d'achats matières de 34,3 % des restaurants qui se trouve supérieur aux moyennes sectorielles (se situant à environ 30 % sur le secteur de la restauration traditionnelle et cafétérias).

Les difficultés rencontrées par le Groupe PEPPONE ont débuté avant la crise sanitaire puisque le niveau de performances ne permettait pas, déjà, de soutenir son niveau d'endettement.

Le Groupe PEPPONE a ensuite été fortement impacté par la crise sanitaire qui a entraîné la fermeture temporaire des lieux de restaurations dits « non essentiels », puis une réouverture très limitée puisque les mesures gouvernementales imposaient des jauge.

Les mesures de restriction renouvelées sur le dernier quatrième trimestre 2020 (jusqu'en juin 2021) ont fortement impacté le chiffre d'affaires du Groupe PEPPONE qui a chuté de 25 % en 2020 et de 12 % en 2021.

En outre, la crise sanitaire a eu pour conséquence une modification des habitudes de consommation des clients (hausse de la consommation « à la maison » et de la restauration à emporter). Le Groupe s'est alors adapté et propose désormais des plats à emporter.

Cependant, cette évolution de l'activité a entraîné des coûts de mise en place (recrutement de personnel dédié et d'équipements de livraison) avant de basculer vers un schéma plus classique de recours aux plateformes spécialisées de commandes en ligne.

L'activité « à emporter » représenterait désormais entre 10 à 30 % du chiffre d'affaires réalisé selon les unités.

Afin de pallier la chute du volume d'activité, le Groupe a été contraint de souscrire de nombreux PGE, qui représentaient au 30 novembre 2022 une dette financière additionnelle de 4,1 M€.

En raison de la baisse de chiffre d'affaires depuis la crise sanitaire, les sociétés du Groupe PEPPONE étaient dans l'incapacité de faire face au règlement de leurs charges courantes et de leurs endettements financiers.

Les comptes annuels du Groupe PEPPONE présentaient les performances suivantes sur les exercices 2022 et 2023 :

Groupe Mewniout - Compte de résultat			Groupe Mewniout - Bilan	
en k€	FY22	FY23	déc.-22	déc.-23
	Réal.	Réal.	Réal.	Réal.
Chiffre d'affaires	20 286	20 417		
Achats consommés	(5 088)	(5 560)		
Ch. de personnel restaurants	(6 915)	(7 181)		
Marge sur coûts directs	8 284	7 676		
Ch. de personnel indirect	(1 813)	(1 718)		
Impôts et taxes	(271)	(305)		
Charges externes	(5 097)	(4 875)		
EBITDA	1 103	779		
Dotation aux amortissements	(1 234)	(1 218)		
Résultat d'exploitation	(131)	(440)		
Résultat financier	(72)	66		
Résultat exceptionnel	284	(26)		
Impôt sur les sociétés	(51)	(65)		
Résultat net	29	(465)		
KPIs				
Var. du CA	n.d.	0,6%		
Ratio matières / CA restaurants	30,3%	29,9%		
Ratio personnel / CA restaurants	37,9%	37,2%		
Marge / CA restaurants	31,9%	32,9%		
Coûts fixes	(7 181)	(6 897)		
EBITDA (en % du CA)	5,4%	3,8%		

Les performances des entités opérationnelles du Groupe PEPPONE au 31 août 2024 sont représentées comme suit :

L'EBITDA des restaurants au 31 août 2024 est retrait de -0,2m€ comparé au budget sensibilisé en raison d'une activité en retrait de -6% sur les prévisions.

Pôle Restauration - Performance au 31 août 2024																					
en k€	Villes	CA			MCD			EBITDA			Ratio matières			Ratio personnel			% MCD				
		2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24	2023	2024	YTD24		
		€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	€m	Real.	Real.	Real.	Real.	Real.	Real.	€m	€m	€m		
La Coupole		Bordeaux - Clémenciau	1 872	1 843	1 920	532	569	633	(32)	96	180	(32,3%)	(31,5%)	(28,2%)	(39,3%)	(37,6%)	(38,8%)	28,4%	30,9%	33,0%	
Duchmout		Pessac	1 417	1 388	1 401	514	501	508	(8)	154	150	(30,2%)	(29,2%)	(27,8%)	(33,6%)	(34,7%)	(38,1%)	38,3%	38,1%	38,3%	
Arcamout		Arcachon	1 366	1 192	1 314	486	366	444	72	148	202	(29,3%)	(38,2%)	(27,7%)	(35,1%)	(41,1%)	(38,6%)	36,6%	30,7%	33,7%	
La Scala		La Rochelle	1 237	1 228	1 218	448	405	444	47	197	161	(32,6%)	(28,1%)	(27,7%)	(33,1%)	(34,0%)	(35,8%)	36,3%	37,9%	36,5%	
Ragazzini		Bordeaux - Richelieu	1 057	1 031	1 074	357	379	389	(22)	87	126	(29,2%)	(28,4%)	(29,9%)	(37,0%)	(38,8%)	(37,0%)	33,8%	38,8%	36,2%	
Merimou		Mérignac	1 036	989	1 020	371	282	354	71	14	128	(28,6%)	(29,0%)	(27,3%)	(35,6%)	(41,2%)	(38,1%)	35,8%	29,2%	34,7%	
Bammut		Bamut	807	985	901	239	230	283	(64)	(6)	48	(28,8%)	(28,0%)	(28,2%)	(43,6%)	(47,4%)	(40,4%)	27,6%	26,6%	31,4%	
Baymout		Bayonne	801	742	840	200	184	238	(55)	(45)	25	(32,8%)	(31,3%)	(27,7%)	(42,2%)	(46,5%)	(44,3%)	24,9%	22,1%	28,1%	
Leboumou		Le Bouscat	1 304	1 394	1 330	495	403	500	88	156	194	(29,8%)	(28,3%)	(27,2%)	(32,4%)	(33,0%)	(36,2%)	38,0%	37,8%	37,6%	
Il Duce		Nantes	790	656	770	204	141	198	(4)	(42)	4	(27,1%)	(26,1%)	(26,4%)	(45,6%)	(52,3%)	(47,8%)	27,2%	21,6%	26,8%	
Yakmout		Bordeaux	107	207	458	(75)	(35)	107	(101)	(94)	14	n.d.	(38,3%)	(29,6%)	n.d.	(72,9%)	(47,0%)	n.d.	(11,1%)	23,5%	
Total Restaurants			11 813	11 441	12 165	3 773	3 538	4 095	86	663	1 230	(38,1%)	(29,0%)	(27,6%)	(38,8%)	(40,1%)	(38,8%)	31,9%	30,9%	33,4%	
Sensibilisés KPMG			(80)	-	-	(337)	-	(337)	-	-	-	(2,3%)	-	-	-	(0,3%)	-	-	(2,5%)		
Total sensibilisé			11 813	11 441	12 165	3 773	3 538	3 759	86	663	893	(38,1%)	(29,0%)	(29,9%)	(38,0%)	(40,1%)	(39,3%)	31,9%	30,9%	39,9%	
Variations performance sensibilisée			Var. 2024 vs 2023	(372)		(234)		577				1,7%			-2,7%			-1,0%			
Diff. Réal. Vs Budget 2024			(724)		(220)	(230)					0,9%			-0,9%			0,6%				

Plus précisément, les performances de la société LA SCALA sur les derniers exercices (clos au 31 décembre) sont les suivantes :

Exercice clos le 31/12	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	1 686.536 €	1 886.625 €	1 268.152 €	1 390.853 €	1 689.053 €	1 780.285 €	1 763.504 €
Produits d'exploitation	1 721.210 €	1 911.307 €	1 391.033 €	1 625.457 €	1 712.642 €	1 802.431 €	1 783.753 €
Charges d'exploitation	1 616.172 €	1 891.938 €	1 432.875 €	1 599.168 €	1 676.983 €	1 701.725 €	1 605.411 €
Dont charges de personnel	537.292 €	669.040 €	598.033 €	504.882 €	602.711 €	631.995 €	613.420 €
% masse salariale	31,86 %	35,46 %	47,16 %	36,30 %	35,68 %	34,50 %	34,78 %
Résultat d'exploitation	105.038 €	19.369 €	<41.842 €>	26.290 €	35.658 €	100.707 €	178.342 €
Résultat financier	<16.390 €>	<3.512 €>	<2.910 €>	<6.206 €>	<12.825> €	<9.442> €	<11.183 €>
Résultat exceptionnel	<33.499 €>	5.481 €	8.535 €	6.870 €	4.632 €	3.801 €	<5.822 €>
Résultat net	39.722 €	15.462 €	<40.570 €>	26.954 €	27.466 €	95.066 €	155.211 €

L'activité de la société LA SCALA est bénéficiaire au cours des derniers exercices, à l'exception de l'exercice 2020, au cours duquel une perte de 41 K€ a été constatée en raison notamment de la baisse d'activité liée à la crise sanitaire.

Les charges suivantes sont notamment constatées au sein des comptes annuels de la société LA SCALA :

En €	2012 (17 mois)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Location immeuble								41826	43265	43408	45078	47093	49495
Locations immobilières	34135	46038	38027	27140	27307	27340	27340						
LOCATION PARKING	179	1068	660	782	703	783	718	783	261				
LOCATIONS CHAIGNAUD			8560	8710	8710	9090	9472						
LOCATIONS BUREAUX				1748	5243	5241	5243						
LOCATION CRYOCONCEPTS							2025						
Location JEEP					6610	2897							
Divers (pourboires, dons courants)		25	10	1690	10		10	120		10		70	

4. DÉROULEMENT DES PROCÉDURES AMIABLES

Face aux difficultés rencontrées par les sociétés d'exploitation, le Groupe PEPPONE a anticipé une impasse de trésorerie pouvant conduire à une impossibilité d'assurer le paiement des charges courantes ainsi que le remboursement de l'endettement financier.

Dans ces conditions, des procédures amiables ont été ouvertes dès décembre 2022 avec pour objectif de procéder à la restructuration l'endettement financier, social et fiscal du Groupe.

Un accord a été trouvé avec les partenaires financiers du Groupe portant en synthèse sur (i) le gel des échéances de remboursement des emprunts de janvier 2023 à décembre 2024 (soit sur 24 mois) et (ii) le reprofilage de l'endettement sur une durée additionnelle de 36 mois pour les emprunts moyen long terme (MLT) et 48 mois pour les emprunts garantis par l'Etat (48 mois).

5. ÉLÉMENTS DÉCLENCHEURS DE LA PROCÉDURE

Dans le cadre de la restructuration du Groupe PEPPONE, il était envisagé la cession de différents actifs, et notamment :

- (i) les fonds de commerce représentant les principaux centres de pertes du Groupe,
- (ii) certains actifs immobiliers, dont le dépôt 32 rue Roger Touton – 33000 BORDEAUX.

Cependant, **la vente des fonds de commerce n'a pas eu lieu et celle du dépôt situé 32 rue Roger Touton – 33000 Bordeaux n'a pas abouti, alors que cette cession conditionnait la viabilité du schéma de restructuration.**

La société LA SCALA et plus largement les sociétés du Groupe PEPPONE se sont trouvées être dans l'incapacité d'assurer le paiement de l'intégralité des engagements pris dans le cadre du protocole en raison de tensions importantes de trésorerie.

Les dirigeants du Groupe ont donc sollicité du Tribunal l'ouverture de procédures collectives en faveur des sociétés du Groupe.

Par jugement en date du 6 mars 2025, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a fait droit à cette demande et a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société LA SCALA, et a désigné :

- Monsieur Christophe LATASTE en qualité de Juge-Commissaire,
- Monsieur Eric GROISILLIER en qualité de Juge-Commissaire suppléant,
- La SCP SILVESTRI-BAUJET prise en la personne de Maître Jean-Denis SILVESTRI en qualité de Mandataire Judiciaire,
- La SELARL ASCAGNE AJ SO prise en la personne de Maître Aurélien MOREL en qualité d'Administrateur Judiciaire avec mission d'assistance.

Par jugements du même jour, le Tribunal de Commerce de Bordeaux a également ouvert :

- des procédures de redressement judiciaire au bénéfice des sociétés BAYMOUT et IL DUCA,
- des procédures de sauvegarde au bénéfice des sociétés : YAKMOUT / MENWIOU / ARCAMOUT / LA COUPOLE / MERIMOUT / RAGAZZI / DUCHMOUT / LEBOUMOUT / BALDUCCI & CO / SCI TOTO / B.E.Y. / PEIN ET COMPAGNIE / RAUX AND CO / BALDUCCI DI PIU / YCG ARC / DI BOSCO / SCI DES ABRICOTS,
- des procédures de liquidation judiciaire à l'encontre des sociétés LEGEMOUT et ECOLEMOUT.

Depuis lors, les sociétés IL DUCA, BAYMOUT, et YAKMOUT ont respectivement fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire, tout comme la société BIARMOUT qui exploitait un fonds de commerce de restauration à Biarritz.

PRECISIONS SUR LE CONTRAT DE FRANCHISE PORTANT SUR LA MARQUE

Le contrat de master franchise portant sur la marque « Ragazzi da Peppone » peut être synthétisé comme suit :

Parties contractantes : le contrat est signé entre le franchiseur, la société FUT (propriétaire de la marque depuis janvier 2025) et le master franchisé, la société MEWNIOU.

La société FUT est une société immatriculée au Registre Spécial des Sociétés Civiles de Monaco.

Objet du contrat : il s'agit de l'octroi d'une master franchise permettant à MEWNIOU d'exploiter et de développer le réseau de franchise.

Durée : 10 ans.

Modalités de versement des redevances : la société MEWNIOU devra verser à la société FUT, chaque 15 du mois :

- une redevance égale à 60% des sommes qu'elle aura perçue des franchisés, représentant 7% de leur chiffre d'affaires. Les sociétés franchisées sont les suivantes :
 - DUCHMOUT,
 - RAGAZZI,
 - LA SCALA,
 - LEBOUUMOUT,
 - MERIMOUT,
 - ARCAMOUT,
 - VERMOOUT (non concernée par la sauvegarde),
 - EMMAMOUT (non concernée par la sauvegarde).
- une redevance fixe de 10 K€ HT sur les 30 K€ de droit d'entrée qu'elle percevra.

La signature d'un avenant au contrat de master franchise a été envisagée afin de prévoir une diminution des versements opérés par MEWNIOU à FUT pour un montant de 20 K€ HT par mois pendant 12 mois. Cependant, cet acte étant étranger à la gestion courante, l'autorisation de Monsieur le Juge-Commissaire a été sollicitée. Néanmoins, dans l'intervalle et sur la durée de la période d'observation, le montant des versements mensuels de la société MEWNIOU à la société FUT ont été limités à la somme de 20 K€ HT.

PRECISIONS SUR LA CONVENTION DE TRESORERIE

Une convention de trésorerie a été conclue en date du 12 septembre 2018 entre MEWNIOU et les sociétés : MERIMOUT / LA COUPOLE / RAGAZZI / DEPOTITO / LA SCALA / VERMOOUT / EMMAMOUT / DUCHMOUT / ARCAMOUT / BIARMOUT et LEBOUUMOUT (LEBOUUMOUT a été intégrée, concomitamment à IL DUCA et BAYMOUT, à la convention par un avenant signé en date du 5 mars 2019). Les sociétés VERMOOUT ET EMMAMOUT (dirigées par la société MIEA elle-même dirigée par Madame Emmanuelle VERMANDE) ont dénoncé la convention de trésorerie et ne font donc plus partie du périmètre de celle-ci.

Il y est indiqué que des fonds seront mis à disposition par la société MEWNIOU ou par les filiales :

- par un nivelingement des comptes bancaires de la société MEWNIOU ou vers un compte bancaire centralisateur ouvert par la société MEWNIOU,
- et/ou sous forme d'avances en euros pour une durée comprise entre 30 et 300 jours.

Enfin, un taux d'intérêt de 0,5 % doit être appliqué en cas d'excédents de trésorerie.

SITUATION LOCATIVE

SIEGE SOCIAL

ADRESSE	32 RUE SAINT NICOLAS - 17000 LA ROCHELLE
BAILLEUR/ADRESSE	SCI SOPHICAR 25 rue Vauban - LA ROCHELLE
ACTIVITE AUTORISEE	Activité de restauration
DATE DE SIGNATURE DU BAIL	31 décembre 2012
DUREE DU BAIL	9 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2012, soit jusqu'au 31 décembre 2021 (*)
SUPERFICIE ET CONSTITUTION DES LOCAUX	<ul style="list-style-type: none"> - Les rez de chaussée des immeubles sis à La Rochelle, 32 et 34 rue Saint Nicolas. Clos sur rue par volet métallique roulant et une porte vitrée à droite et des portes vitrées en bois équipées de volets amovibles en bois à gauche. La façade est équipée de deux stores « banne » sur sa totalité, les sols sont carrelés à droite et dotés de plancher de bois à gauche et le plafond revêtu d'une frisette, - Les sous-sols à usage de cave des deux immeubles, - Le local situé à l'arrière du garage donnant au 4 rue d'Ablois le dit garage ne faisant pas partie de la présente location, - Le 1^{er} étage de l'immeuble du 34 rue Saint Nicolas auquel on accède par un escalier intérieur.
MONTANT ANNUEL DU LOYER	26.572,82 € HTHC (à la conclusion du contrat)
PERIODICITE DU LOYER – MODALITE DE PAIEMENT	Mensuel – A terme à échoir
DEPOT DE GARANTIE	Trois mois de loyers
PROCEDURE EN COURS	Néant

(*) Il est précisé que le bail commercial est venu à terme le 31 décembre 2021. L'administrateur judiciaire reste dans l'attente des éléments relatifs au renouvellement dudit bail commercial.

PROCEDURES EN COURS

A) EN DEMANDE : NEANT

B) EN DEFENSE (1)

DEMANDEUR	Sylla Ladji
JURIDICTION SAISIE	Juridiction Prud'homale
OBJET DU LITIGE	Licenciement abusif
MONTANT DE LA DEMANDE	2000€ + 2300€ + 335€ + 2300€ + 94,30€
MONTANT DEMANDE RECONVENTIONNELLE	/
ETAT D'AVANCEMENT	En cours
CALENDRIER	01 SEPTEMBRE 2025 : audience de mise en état
CONSEIL EN CHARGE	Me Charlotte Vuez

SITUATION SOCIALE

LISTE DES SALARIES (14)

SALARIES EN CDI (14)

EMPLOI OCCUPE	DATE D'ENTREE	HEURES / MOIS	SALAIRE BRUT
Cuisinier	07/02/2022	169	2.500
Responsable de salle	14/11/2022	Cadre forfait jour	3.600
Cuisinier	01/10/2022	151,67	2.375,27
Serveur	02/08/2022	169	2.500
Cuisinier	02/12/2022	169	2.500
Chef de cuisine	15/11/2022	Cadre forfait jour	3.600
Plongeur	28/10/2024	151,67	1.832
Secrétaire	01/05/2016	17,33	259
Plongeur	24/10/2022	151,67	2.120
Directeur	13/07/2021	Cadre forfait jour	4.400
Serveur	01/10/2024	169	2.300
Cuisinier	30/06/2024	169	2.150
Serveur	21/03/2022	169	2.500
Serveur	04/04/2025	169	2.100

SALARIES EN CDD : (0)

L'entreprise recourt-elle à des salariés intérimaires, pigistes ou vacataires ? Non

INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

NOM ET FONCTION	
REPRESENTANT DES SALARIES	Procès-verbal de carence
MEMBRES DU CSE	Non communiqué

Il semblerait que la société LA SCALA dépasse les seuils légaux obligeant à la mise en place d'un CSE, lequel doit dans le cadre de la présente procédure, procéder à la désignation du représentant des salariés.

Malgré les demandes formulées par l'Administrateur Judiciaire, le dirigeant n'a pas été en capacité à date de transmettre le procès-verbal d'élection du CSE ou à défaut un procès-verbal de carence.

ORGANISATION DU TRAVAIL

CONVENTION COLLECTIVE	ACCORD PROFESSIONNEL OU INTERPROFESSIONNEL	ACCORD D'ENTREPRISE
IDCC 1979 Hôtels, cafés et restaurants	Néant	Néant

SITUATION ACTIVE ET PASSIVE

1. SITUATION ACTIVE

Actif grevé d'une sûreté	Au 31/12/2023 COMPTES ANNUELS	31/12/2024 COMPTES ANNUELS
Immobilisations incorporelles		
• Fonds de commerce	371.628 €	371.628 €
Immobilisations corporelles		
• Installations techniques, matériel et outillages	20.469 €	18 713 €
• Autres immobilisations corporelles	226.781 €	212 868 €
Immobilisations financières		
• Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnements)	7.725 €	7 725 €
SOUS-TOTAL	626.602 €	610 933 €
Stock		
• Matières premières	40.614 €	50 826 €
Clients		
• Créances clients	742 €	742 €
Autres		
• Fournisseurs débiteurs	30.966,48 €	54 284 €
• Personnel	4.709 €	1 621 €
• Autres créances	333.361 € (1)	503 885 € (2)
• Crédit TVA	606,43 €	2 333 €
• Charges constatées d'avance	1.707 €	
Disponibilités		
• Disponibilités	26.301 €	11 855 €
SOUS-TOTAL	439.007 €	625 547 €
TOTAL	1.065.610 €	1 236 481 €

(1) dont :

- C/C PEIN ET CIE : 15.797,51 €,
- COMPTE COURANT RAGAZZAR : 22.563,32 €,
- RAGAZZI RICHELIEU : 15.000 €,
- MEWNIOU : 280.000 €.

(2) dont :

- C/C PEIN ET CIE : 15.797,51 €,
- COMPTE COURANT RAGAZZAR : 25 187,72 €,
- RAGAZZI RICHELIEU : 2.900 €,
- MEWNIOU : 460.000 €.

2. ACTIF ET PASSIF COURANT DE LA PERIODE D'OBSERVATION

Selon les informations en la possession de l'Administrateur Judiciaire, la situation active-passive de la société est la suivante au 4 novembre 2025 :

ACTIF		PASSIF	
CLIENTS	MEMOIRE	FOURNISSEURS	MEMOIRE
DISPONIBILITES	41.709,23	SOCIAL / FISCAL	MEMOIRE
TOTAL	41.709,23	TOTAL	MEMOIRE

Au titre de la période d'observation, l'actif disponible ou disponible à court terme excède le passif exigible

3. ETAT DU PASSIF

Le montant du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire en date du 4 novembre 2025 s'élève à **769.778,07 €** et peut être synthétisé comme suit :

Privilège	Echu	A échoir	Total définitif	Non définitif	Total avec Non définitif
Superprivilégié			0,00		0,00
Privilégié	164 870,36	15 465,85	180 336,21	135 760,09	316 096,30
Chirographaire	209 497,75	150 617,04	360 114,79	93 566,98	453 681,77
	374 368,11	166 082,89	540 451,00	229 327,07	769 778,07

Contestation	229 327,07
Provisionnel	0,00
Non définitif	229 327,07

Il est précisé que des créances font actuellement l'objet de contestation, représentant un montant total de **229.327,07 €**, lesquelles correspondent à :

- des créances déclarées par erreur par LA SCALA à sa propre procédure pour 40 K€,
- des créances intragroupe pour 16 K€,
- des créances fiscales et sociales pour 168 K€.

En se basant sur le passif comptable et le passif déclaré dans le cadre de la procédure, l'expert-comptable de la société a pu attester, conformément aux dispositions de l'article L. 626-10 alinéa 2 du Code de commerce, d'une correspondance de ce dernier pour un montant global de 653.152,53 €.

DETAIL DES SURETES

A ce stade, et malgré les demandes formulées par l'Administrateur Judiciaire, le dirigeant n'a pas été en capacité de fournir l'état des inscriptions permettant de connaître le détail des suretés.

SITUATION ENVIRONNEMENTALE

Par courrier en date du 11 mars 2025, l'Administrateur Judiciaire a interrogé la DREAL sur la situation de la société LA SCALA en termes de normes environnementales et d'installations classées.

En parallèle, des recherches complémentaires ont été réalisées par l'Administrateur Judiciaire sur le site GEORISQUES, lesquelles ont permis de relever l'existence des **risques naturels** suivants :

- Inondation : risque existant sur le lieu d'exploitation ainsi que sur la commune,
- Tsunami : risque existant sur le lieu d'exploitation ainsi que sur la commune,
- Séisme : risque modéré sur le lieu d'exploitation et sur la commune,
- Remontée de nappe : risque existant sur le lieu d'exploitation ainsi que sur la commune,
- Mouvements de terrain : risque existant sur le lieu d'exploitation ainsi que sur la commune,
- Retrait gonflement des argiles : risque important sur la commune et modéré sur le site,
- Radon : risque faible.

S'agissant des **risques technologiques** :

- La commune relève des installations industrielles classées (ICPE),
- La commune et le site d'exploitation sont concernés par la pollution des sols,
- La commune et le site sont concernés par des canalisations de transport de matières dangereuses.

DÉROULEMENT DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Pour rappel, la société LA SCALA exploite son fonds de commerce de restauration sis 32 Rue Saint Nicolas à LA ROCHELLE (17000).

Le restaurant propose une vente de produits italiens sur place, à emporter et en livraison.

Le ticket moyen du restaurant s'élève à hauteur de 24,83 € le midi et 28,30 € le soir. Il est précisé que le restaurant propose une formule déjeuner au prix de 18 €.

Le restaurant est ouvert sur les plages horaires suivantes :

- le midi : de 12h à 14h15,
- le soir de 19h à 23h.

2. ÉVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Les performances réalisées par la société au cours de la période d'observation, de mars à août 2025, sont les suivantes :

<i>En €</i>	Du 01/01/2025 Au 28/02/2025 (2 mois)	Du 01/03/2025 Au 31/08/2025 (6 mois)	TOTAL (8 mois)
Chiffre d'affaires	229.162	960.185	1.189.347
Marge brute globale	174.488	691.457	865.945
Taux de marge	76,14 %	72 %	74 %
AACA	49.114	155.168	204.282
Valeur ajoutée	125.374	536.289	661.663
Impôts et taxes	1.318	5.704	7.022
Charges de personnel	91.660	332.600	424.260
EBE	32.395	197.985	230.380
DAP	5.514	16.800	22.314
Autres charges	16.043	66.658	82.701
Résultat d'exploitation	10.838	114.543	125.381
RCAI	9.639	114.465	124.104
Résultat net	9.369	97.459	103.828

Le chiffre d'affaires enregistré sur les 6 premiers mois de la période d'observation (960 K€) apparaît légèrement en-deçà des prévisions qui avaient été établies à l'ouverture de la procédure mais conforme aux performances historiques.

A l'échelle du Groupe PEPPONE, il convient de souligner que le restaurant exploité par LA SCALA dispose du niveau d'activité le plus élevé mais également le plus stable ; l'enseigne s'étant parfaitement intégrée dans les habitudes de consommation de la ville portuaire.

Les charges sont demeurées relativement stables dans l'ensemble à l'exception des charges de personnel qui ont augmenté pour permettre au restaurant de préparer le pic d'activité anticipé durant la période estivale et maintenir la qualité de son service.

A l'instar des précédentes années, la société LA SCALA fait état d'une rentabilité pérenne avec un résultat net bénéficiaire de 103 K€ sur les huit premiers mois de l'exercice.

A la lumière de ces performances encourageantes, le dirigeant a réitéré son souhait de présenter à terme un plan d'apurement du passif.

3. EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'évolution de la trésorerie au cours de la période d'observation est la suivante :

En €	27 mars	28 avril	28 mai	26 juin	29 juillet	21 août	29 sept.	4 nov.
Solde selon fiche de trésorerie	133	12.871	36.481	24.264	33.182	98.577	72.472	41.709



La trésorerie de la société LA SCALA s'est progressivement reconstituée dans le cadre de la période d'observation témoignant de ses performances encourageantes.

Au cours de la période d'observation, la société LA SCALA procédé aux règlements suivants :

Période concernée	Société	Montant (en €) - TTC
<i>Redevances de marque</i>		
Avril	MEWNIOUT	14.151
Mai	MEWNIOUT	13.764
Juin	MEWNIOUT	11.872
Juillet	MEWNIOUT	17.399
Août	MEWNIOUT	17.399
Septembre	MEWNIOUT	19.730
Octobre	MEWNIOUT	12.664
<i>Sous-total</i>	-	106.979
<i>Management fees</i>		
Mai	PEIN ET COMPAGNIE	5.000
Octobre	PEIN ET COMPAGNIE	4.200
<i>Sous-total</i>	-	9.200
TOTAL	-	116.179 €

4. ELEMENTS HORS EXPLOITATION

Néant.

5. CONSTAT DE LA SITUATION

La société LA SCALA appartient à un Groupe de sociétés ayant rencontré des difficultés renforcées par la crise sanitaire.

La période d'observation a permis à la société de confirmer le caractère rentable de son activité. L'établissement a ainsi pu enregistrer un bénéfice net de 97 K€ au cours des 6 derniers mois.

L'actuelle procédure de sauvegarde s'inscrit plus globalement dans une restructuration du Groupe PEPPONE qui s'est séparé de ses centres de pertes afin de soulager et consolider la trésorerie du Groupe.

La société LA SCALA a ainsi pu reconstituer sa trésorerie qui apparaît excédentaire à ce jour.

Dans ces conditions la poursuite d'activité apparaît sécurisée, ce qui permet d'envisager des modalités de règlement du passif de la société. Un plan de sauvegarde a donc pu être établi et est présenté ci-après.

PROJET DE PLAN DE SAUVEGARDE

PREVISION D'ACTIVITE

1. EVOLUTION ENVISAGEE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les prévisions établies par le cabinet d'expertise comptable de la société présentent une évolution du chiffre d'affaires de la société LA SCALA comme suit :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Chiffre d'affaires	1 788 710 €	1 806 597 €	1 824 663 €	1 842 910 €	1 861 339 €	1 879 952 €	1 898 752 €	1 917 739 €	1 936 917 €	1 956 286 €
Evolution (%)		1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

Il est budgété une évolution du chiffre d'affaires de l'ordre de 1 % entre chaque exercice.

2. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES VARIABLES

Les charges variables évolueraient comme suit :

En €	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Chiffre d'affaires	1 788 710	1 806 597	1 824 663	1 842 910	1 861 339	1 879 952	1 898 752	1 917 739	1 936 917	1 956 286
Achat de matières et sous-traitance	500 839	505 847	492 659	479 157	483 948	488 788	493 675	498 612	503 598	508 634
Taux de marge sur achats de matières et sous-traitance	72%	72%	73%	74%	74%	74%	74%	74%	74%	74%
Evolution du taux de marge		0%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Le niveau de charges variables évoluerait progressivement à la hausse en lien avec la croissance d'activité projetée.

3. EVOLUTION ENVISAGEE DES CHARGES FIXES

En €	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Autres achats et charges externes	242 682	245 109	247 560	250 035	252 536	255 061	257 612	260 188	262 790	265 417
Impôts et taxes	14 310	14 453	14 597	14 743	14 891	15 040	15 190	15 342	15 495	15 650
Charges de personnel	626 049	632 309	638 632	645 018	651 469	657 983	664 563	671 209	677 921	684 700
Fournitures consommables	37 944	38 323	38 707	39 094	39 485	39 879	40 278	40 681	41 088	41 499
TOTAL	920 985	930 194	939 496	948 890	958 381	967 963	977 643	987 420	997 294	1 007 266
Evolution (%)	-	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

Niveau et perspectives d'emploi

Aucune embauche n'est envisagée à ce jour.

Arrêt/adjonction ou cession d'une activité

Aucun arrêt/adjonction ou cession d'activité n'est anticipé.

4. ETAT DU MARCHE ACTUEL ET EVOLUTION POSSIBLE

➤ Evolutions du marché de la restauration en France :

Plusieurs évolutions des habitudes de consommation ont découlé du Covid 19, avec notamment :

- (i) la montée en puissance de la restauration rapide (dont le chiffre d'affaires a franchi les 20 milliards d'euros en 2023),
- (ii) le recours à la livraison, *click and collect*, commande en ligne,
- (iii) l'essor des formats hybrides : modèles « *fast-good* » (rapide mais de qualité), bistrots multi-services.

➤ Focus marché de la restauration à LA ROCHELLE :

Sur la clientèle :

- Le tourisme occupe une véritable importance dans le marché de la restauration à La Rochelle : les nuitées élevées indiquent un flux important, ce qui génère un potentiel de repas hors-domicile.
- La part de clientèle locale ne doit pas être négligée afin d'assurer résilience hors saison.

Sur la saisonnalité :

- Forte saison estivale : l'été est un moment clé pour la restauration (terrasses, visites, excursionnistes).
- Hors-saison : risque de diminution de l'activité, l'offre des restaurateurs devant s'adapter (ex. focus local, lunch, livraison).

Sur les tendances de consommation :

- Hausse de la demande pour : la qualité des produits (locaux, mer, bio), la restauration rapide de qualité, les formats « healthy ».
- Pression sur le pouvoir d'achat : bien que le tourisme contribue, les habitudes des clients peuvent se resserrer.
- Capabilité de fixer les prix limitée (voir inflation modérée dans la restauration).
- Importance croissante de la digitalisation, du *click & collect*, de la livraison.

5. RESULTATS PREVISIONNELS

La société, accompagnée de son expert-comptable, le cabinet ACSE, a établi des prévisions d'exploitation sur une durée de 10 ans.

Le compte de résultat prévisionnel de la société LA SCALA sur les 10 prochains exercices se présente comme suit :

SIG combiné Restaurant	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Production vendue	1 767 500	1 785 175	1 803 027	1 821 057	1 839 268	1 857 660	1 876 237	1 894 999	1 913 949	1 933 089
Production stockée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Production immobilisée	21 210	21 422	21 636	21 853	22 071	22 292	22 515	22 740	22 967	23 197
Cie de matières et sous-traitance	-500 839	-505 847	-492 659	-479 157	-483 948	-488 788	-493 675	-498 612	-503 598	-508 634
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	1 788 710	1 806 597	1 824 663	1 842 910	1 861 339	1 879 952	1 898 752	1 917 739	1 936 917	1 956 286
MARGE BRUTE GLOBALE	1 287 871	1 300 750	1 332 004	1 368 753	1 377 391	1 391 165	1 405 076	1 419 127	1 433 318	1 447 651
Autres achats et charges externes	-280 626	-283 432	-286 266	-289 129	-292 020	-294 940	-297 890	-300 869	-303 877	-306 916
VALEUR AJOUTEE	1 007 246	1 017 318	1 045 738	1 074 624	1 085 371	1 096 224	1 107 187	1 118 258	1 129 441	1 140 735
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts, taxes et verst assimilés	-14 310	-14 453	-14 597	-14 743	-14 891	-15 040	-15 190	-15 342	-15 495	-15 650
Charges de personnel	-626 049	-632 309	-638 632	-645 018	-651 469	-657 983	-664 563	-671 209	-677 921	-684 700
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	366 887	370 556	392 508	414 863	419 011	423 201	427 433	431 709	436 025	440 385
Reprises s/ charges et Transferts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dot. amortissements et provisions	-35 774	-36 132	-36 493	-36 858	-37 227	-37 599	-37 975	-38 355	-38 738	-39 126
Autres charges	-125 210	-126 462	-127 726	-129 004	-130 294	-131 597	-132 913	-134 242	-135 584	-136 940
RESULTAT D'EXPLOITATION	205 904	207 963	228 289	249 001	251 491	254 006	256 546	259 111	261 702	264 319
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	-8 944	-9 033	-9 123	-9 215	-9 307	-9 400	-9 494	-9 589	-9 685	-9 781
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	196 960	198 930	219 165	239 786	242 184	244 606	247 052	249 523	252 018	254 538
CAF	241 678	244 094	264 782	285 859	288 718	291 605	294 521	297 466	300 441	303 445

La hausse progressive d'activité et les efforts de rationalisation des charges devraient permettre à la société de poursuivre son retour en dégageant un résultat d'exploitation de 205 K€ en 2026 et atteignant 265 K€ en 2035.

6. DELAIS DE RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres de la société LA SCALA étaient positifs à hauteur de 532 K€.

MOYENS DE FINANCEMENT

1. GENERES PAR L'EXPLOITATION

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Résultat net	205 904 €	207 963 €	228 289 €	249 001 €	251 491 €	254 006 €	256 546 €	259 111 €	261 702 €	264 319 €
CAF	241 678 €	244 094 €	264 782 €	285 859 €	288 718 €	291 605 €	294 521 €	297 466 €	300 441 €	303 445 €
IS	49 240 €	49 732 €	54 791 €	59 947 €	60 546 €	61 151 €	61 763 €	62 381 €	63 004 €	63 634 €
TOTAL	192 438 €	194 362 €	209 991 €	225 912 €	228 172 €	230 453 €	232 758 €	235 085 €	237 436 €	239 811 €
Evolution (%)		1%	8%	8%	1%	1%	1%	1%	1%	1%

L'activité de la société LA SCALA devrait permettre de dégager une capacité d'au financement de l'ordre de 192 K€ dès l'exercice 2026.

2. HORS EXPLOITATION

Néant.

MODALITES DE REGLEMENT DU PASSIF

Conformément aux dispositions de l'article L. 626-10 alinéa 2 du Code de commerce, le passif retenu dans le cadre d'un plan peut être celui attesté par l'expert-comptable. En l'occurrence, l'expert-comptable de la société a attesté celui-ci à hauteur de **653.152,23 €**, créances intragroupes incluses (627.855,88 € hors intragroupe).

Cependant, par mesure de prudence, les modélisations développées ci-après prennent en compte le passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire au 4 novembre 2025 qui s'élève à **769.778,07 €** (dont 57.278 € de dettes intragroupe).

1. CREANCES < 500 EUROS

Le détail des créances de moins de 500 € est le suivant :

Créancier	Montant
TRESORERIE AMENDES CHARENTE MARITIME	85,00 €
LA ROCHELLE BOISSONS	142,81 €
EDF ENTREPRISES	87,84 €
EDF ENTREPRISES	144,39 €
TOTAL	460,04 €

Conformément aux dispositions des articles L. 626-20 et R. 626-34 du Code de commerce, les créances de moins de 500 € seront réglées à l'adoption du plan.

2. AUTRES CREANCES : 721.842,96 EUROS (*)

(*) Le détail du passif réglé selon les délais du plan est synthétisé comme suit :

Total passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire	769.778,07 €
- Créesances intragroupes au titre d'une substitution des créances intragroupes	57.278 €
- Créesances inférieures à 500 € (réglées à l'adoption du plan)	460,04 €
= Total des créances à régler dans le cadre du plan	721.842,96 €

Dans le cadre du plan de sauvegarde envisagé, les créances à échoir seront soumises à l'échéancier du plan, de sorte que la base de calcul des dividendes du créancier concerné sera le total des créances échues et du capital restant dû (à échoir) au jour du jugement d'ouverture de la procédure de sauvegarde.

Sur la base du passif déclaré entre les mains du Mandataire Judiciaire, la société souhaite proposer un plan de sauvegarde prévoyant un remboursement intégral du passif (à hauteur de 721.842,96 €) sur 7 ans.

Échéances de remboursement	%	Montant du versement	CAF N-1	% de l'échéance par rapport à la CAF
1ère échéance : janvier 2027	14%	101 058,01 €	192 437,71 €	53%
2ème échéance : janvier 2028	14%	101 058,01 €	194 362,09 €	52%
3ème échéance : janvier 2029	14%	101 058,01 €	209 990,68 €	48%
4ème échéance : janvier 2030	14%	101 058,01 €	225 912,41 €	45%
5ème échéance : janvier 2031	14%	101 058,01 €	228 171,54 €	44%
6ème échéance : janvier 2032	15%	108 276,44 €	230 453,25 €	47%
7ème échéance : janvier 2033	15%	108 276,44 €	232 757,79 €	47%
TOTAL	100%	721 842,96 €	1 514 085,47 €	48%

Il est rappelé que conformément à l'article L. 626-12 du Code de commerce, la durée du plan ne peut excéder 10 ans et doit être fixée par le Tribunal de la procédure.

Conformément à l'article L.626-18 alinéa 4 du Code de Commerce, la première échéance sera payable à la date d'anniversaire du plan.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L.626-5 du Code de Commerce :

« Les propositions pour le règlement des dettes peuvent porter sur des délais, remises et conversions en titres donnant ou pouvant donner accès au capital. Elles sont, au fur et à mesure de leur élaboration et sous surveillance du juge-commissaire, communiquées par l'administrateur au mandataire judiciaire, aux contrôleurs ainsi qu'au comité social et économique. »

Lorsque la proposition porte sur des délais et remises, le mandataire judiciaire recueille, individuellement ou collectivement, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. En cas de consultation par écrit, le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut acceptation. Ces dispositions sont applicables aux institutions visées à l'article L. 143-11-4 du code du travail pour les sommes mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 622-24, même si leurs créances ne sont pas encore déclarées. Elles le sont également aux créanciers mentionnés au premier alinéa de l'article L. 626-6 lorsque la proposition qui leur est soumise porte exclusivement sur des délais de paiement. »

Lorsque la proposition porte sur une conversion en titres donnant ou pouvant donner accès au capital, le mandataire judiciaire recueille, individuellement et par écrit, l'accord de chaque créancier qui a déclaré sa créance conformément à l'article L. 622-24. Le défaut de réponse, dans le délai de trente jours à compter de la réception de la lettre du mandataire judiciaire, vaut refus. »

Le mandataire judiciaire n'est pas tenu de consulter les créanciers pour lesquels le projet de plan ne modifie pas les modalités de paiement ou prévoit un paiement intégral en numéraire dès l'arrêté du plan ou dès l'admission de leurs créances ». »

Dès lors, les créanciers qui n'auraient pas fait connaître leurs réponses dans un délai de 30 jours seront réputés avoir accepté le plan proposé.

3. CREANCES INTRAGROUPE

Les dettes intragroupes déclarées entre les mains du Mandataire Judiciaire s'élèvent à 57.278 €.

Elles seront subordonnées à la parfaite exécution du plan, soit au règlement de l'intégralité des dettes hors groupe.

ENGAGEMENTS/GARANTIES

1. VIREMENTS MENSUEL

La société s'engage à provisionner entre les mains du commissaire à l'exécution du plan, 1/12ème du montant de l'échéance par virement mensuel automatique qui devra être mis en place dans un délai de trois semaines suivant l'adoption du plan.

2. INALIENABILITE DU FONDS/DES TITRES

Inaliénabilité du fonds de commerce et des titres pendant toute la durée du plan.

3. FOURNITURE SEMESTRIELLE DE LA COMPTABILITE

La société s'engage à fournir semestriellement une situation intermédiaire et ses comptes annuels au plus tard 6 mois après la clôture.

4. AUTRES

Conformément à un pacte d'associés conclu le 11 janvier 2025 entre les sociétés MEWNIOUT, RAGAZZAR et PEIN ET COMPAGNIE, les deux dernières *holding* précitées (RAGAZZAR et PEIN ET COMPAGNIE) ont consenti à la première (MEWNIOUT) qu'un pourcentage des dividendes distribuables de la société LA SCALA, qui ne saurait être inférieur à 80%, soit attribué à titre préférentiel à MEWNIOUT dans la limite de 884.034 € (correspondant au passif ayant été porté par MEWNIOUT en lieu et place de PEIN ET COMPAGNIE dans le cadre de l'exploitation de la société IL DUCA faisant désormais l'objet d'une liquidation judiciaire).

Dans le cadre de l'exécution de son plan, la société LA SCALA s'engage ainsi à respecter cette distribution préférentielle de dividendes en faveur de MEWNIOUT, en se limitant à 60 % et non 80 %, de sorte que ses remontées s'effectueraient selon les modalités suivantes (en retenant une distribution de dividendes égales à 70 % de ma CAF disponible après règlement des créanciers tiers au titre du plan) :

MEWNIOUT

Exercice	CAF disponible	CAF distribuable (70 % CAF restante)	% de détention MEWNIOUT	Distribution préférentielle des dividendes à MEWNIOUT	Distribution dividendes MEWNIOUT
2027	91 379,70 €	63 965,79 €	19%	60%	38 379,47 €
2028	93 304,08 €	65 312,85 €	19%	60%	39 187,71 €
2029	108 932,67 €	76 252,87 €	19%	60%	45 751,72 €
2030	124 854,40 €	87 398,08 €	19%	60%	52 438,85 €
2031	127 113,52 €	88 979,47 €	19%	60%	53 387,68 €
2032	122 176,81 €	85 523,77 €	19%	60%	51 314,26 €
2033	124 481,34 €	87 136,94 €	19%	60%	52 282,16 €
2034	235 085,36 €	164 559,75 €	19%	60%	98 735,85 €
2035	237 436,22 €	166 205,35 €	19%	60%	99 723,21 €
2036	239 810,58 €	167 867,41 €	19%	60%	100 720,44 €
TOTAL	1 504 574,67 €	1 053 202,27 €	19%	60%	631 921,36 €

PEIN ET COMPAGNIE

Exercice	CAF disponible	CAF distribuable (70 % CAF restante)	% de détention PEIN ET COMPAGNIE	Distribution non préférentielle des dividendes à PEIN ET COMPAGNIE	Distribution dividendes PEIN ET COMPAGNIE	CAF restante	% d'utilisation totale de la CAF
2027	91 379,70 €	63 965,79 €	51%	10%	6 396,58 €	46 603,65 €	76%
2028	93 304,08 €	65 312,85 €	51%	10%	6 531,29 €	47 585,08 €	76%
2029	108 932,67 €	76 252,87 €	51%	10%	7 625,29 €	55 555,66 €	74%
2030	124 854,40 €	87 398,08 €	51%	10%	8 739,81 €	63 675,74 €	72%
2031	127 113,52 €	88 979,47 €	51%	10%	8 897,95 €	64 827,90 €	72%
2032	122 176,81 €	85 523,77 €	51%	10%	8 552,38 €	62 310,17 €	73%
2033	124 481,34 €	87 136,94 €	51%	10%	8 713,69 €	63 485,48 €	73%
2034	235 085,36 €	164 559,75 €	51%	10%	16 455,98 €	119 893,54 €	49%
2035	237 436,22 €	166 205,35 €	51%	10%	16 620,54 €	121 092,47 €	49%
2036	239 810,58 €	167 867,41 €	51%	10%	16 786,74 €	122 303,40 €	49%
TOTAL	1 504 574,67 €	1 053 202,27 €	51%	10%	105 320,23 €	767 333,08 €	66%

Le règlement de l'annuité du plan ainsi que les remontées des dividendes consommeraient au plus haut 76 % de la capacité d'autofinancement laissant une marge de sécurité à la structure afin de faire face à d'éventuels aléas et charges exceptionnelles.

Signature du dirigeant de la société LA SCALA, Monsieur Arnaud PEIN	 Arnaud PEIN AC548F989BFD48F...
--	--

**OBSERVATIONS
DE L'ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE**

La période d'observation aura permis à la société LA SCALA de sécuriser la poursuite de son activité et de confirmer le caractère rentable de cette dernière (97 K€ de résultat net).

L'enjeu, pour Monsieur Arnaud PEIN, sera de poursuivre les efforts fournis en termes de gestion globale de l'activité pour maintenir durablement cette profitabilité.

A la lumière de ces éléments, la société apparaît en mesure de générer une capacité d'autofinancement suffisante pour :

- présenter et soutenir durablement le plan de sauvegarde présenté,
- permettre le règlement de ses charges fixes,
- assurer des distributions de dividendes vers les *holding* MEWNIOU et PEIN ET COMPAGNIE dans le respect du pacte d'associés conclu mais modifié (versement préférentiel à hauteur de 60% vers MEWNIOU) afin de leur permettre le financement de leurs activités et de leurs plans de sauvegarde.

De fait, l'Administrateur Judiciaire se prononce en faveur de l'arrêté du plan de sauvegarde présenté par la société LA SCALA qui permet d'assurer :

- la continuité de son activité et subséquemment celle de ses *holding*,
- le désintéressement de l'intégralité des créanciers.

--*-*-*

Si votre Tribunal estime opportun d'arrêter le plan de sauvegarde en faveur de la société LA SCALA, il conviendra donc :

- de fixer sa durée ;
- de prendre acte des engagements de la société ;
- de prévoir le versement de la première anuité en janvier 2027,
- de désigner Monsieur Arnaud PEIN comme tenu d'exécuter le plan ;
- de prononcer l'inaliénabilité du fonds de commerce et des titres pendant toute la durée du plan ;
- de désigner le commissaire à l'exécution du plan.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Président et Juges, en l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Aurélien MOREL

Signé par :

Aurélien MOREL

20A3BEF19A3B432...

Signature du dirigeant de la société LA SCALA,
Monsieur Arnaud PEIN

DocuSigned by:

AC548F989BFD48F...